



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Robin DAVID

Absent(s) excusé(s):

Sophie LOQUIN

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION IMPREVUE - AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU TRAIT - CM/19/076

L'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait a formulé une demande de subvention imprévue d'un montant de 500 € afin de couvrir les frais engendrés par l'organisation d'un évènement dans le cadre du défilé du 14 juillet 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait.

Cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2019 de la vie associative sur le compte 6745 – subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait d'un montant de 500 €.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2019 de la vie associative au compte 6745 – subvention exceptionnelle.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 23 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
16	27	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 01 juillet 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

